



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 11 MARS 2022

Date de la convocation :

4 Mars 2022

Date d'affichage :

4 Mars 2022

Nombre de membres :Afférents au conseil
municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 23

Procurations : 4

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le onze mars. à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMÉZ, Mme Virginie MARTEL, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, Mme Cindy QUESTE, M. Philippe CARON, Mme Marie-Claire DEBERT, M. Joël BIGOURD, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN, Mme Jacqueline LACHERAY, M. Grégory CLAUSEN, M. Daniel LAIGLE, M. Jimmy DELESTIENNE, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Excusés : M. Joël OUVRY, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Alain COURAULT, M. Serge HERMANT, Mme Angélique WASIL.

Absent : Mme Sylvie DEBOVE.

Excusés ayant donné procuration : M. Joël OUVRY pouvoir à Laurent POISSANT, Mme Sophie PASSERIEUX pouvoir à Nadège VANDENBUSSCHE, M. Alain COURAULT pouvoir à Anne-Marie DUHAMEL, Mme Angélique WASIL pouvoir à Catherine BECART.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : Coopérative Jeunesse Services 2022

Conformément à sa politique jeunesse et dans le cadre de l'aide aux jeunes,

Conformément à sa politique en faveur des quartiers prioritaires et dans le cadre du Contrat de Ville,

La commune de Mazingarbe, en partenariat avec les Villes de Bully-les-Mines, Grenay et Sains-en-Gohelle, souhaite organiser une Coopérative Jeunesse Services (C.J.S.) intercommunale pour promouvoir l'esprit d'entreprendre en milieu solidaire.

La C.J.S. est un projet d'éducation à l'entrepreneuriat collectif. Tout jeune de 16 à 18 ans est concerné. L'objectif est de développer l'autonomie des jeunes et la prise de conscience de leurs capacités, développer l'esprit d'entreprendre et sensibiliser au modèle de coopération.

Le coût total du projet est estimé à 35 900 euros pour les communes membres avec une participation de 3 237.50 euros par commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité (27 pour, 0 contre, 0 abstention)

Approuve la de mise en œuvre de l'action intitulée Coopératives Jeunesse Services Intercommunale 2022.

Sollicite les différents partenaires financiers susceptibles de concourir au financement ou d'apporter une aide matérielle au succès du projet. Il est entendu que la Coopérative Jeunesse Services se réalisera sur la base du plan de financement prévisionnel figurant dans la convention de partenariat, sous réserve de l'obtention des subventions et consultation de l'avis des quatre communes.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec les Villes de Grenay, Mazingarbe et Sains-en-Gohelle et les avenants financiers résultants de l'exécution de cette action.

2022/11.03/14

Envoyé en préfecture le 21/03/2022
Reçu en préfecture le 22/03/2022
Affiché le 
ID : 062-216205633-20220311-2022_11_03_14-DE

Autorise le versement d'une subvention de 3 237.50 euros.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant